
Erratum

Ville de Laval**— Désaveu**

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 28 novembre 2012, 144^e année, numéro 48, page 5185.

L'avis publié le 28 novembre 2012, concernant le désaveu par le ministre des Transports du Règlement numéro L-11605 modifiant le Règlement L-6070 régissant la circulation et la sécurité routière sur les chemins publics, est corrigé par le remplacement de «boulevard René-Lévesque Est» par «boulevard Lévesque Est».

Québec, le 16 juillet 2013

La sous-ministre des Transports,
DOMINIQUE SAVOIE

60056